



Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets



## INFORMations aux NOUVEAUX arrivants



### Bienvenue au SIMER !

Le SIMER est un service public qui comprend deux pôles :

- travaux publics
- prévention et gestion des déchets.

Ce dernier effectue la collecte et le traitement des déchets ménagers de 90 communes de la Vienne, dont la vôtre.

Au-delà de ces missions, il définit et met en œuvre une politique globale de développement durable pour la valorisation et la réduction des déchets produits sur le territoire.

Ce document contient les informations essentielles pour comprendre le fonctionnement de votre syndicat.

Vous trouverez également des informations complémentaires dans :

- LA FICHE SUR VOTRE MODE DE COLLECTE.
- LA GRILLE TARIFAIRE DE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES en vigueur pour l'année en cours.

## LES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE POUR LE TRI DES DÉCHETS AU QUOTIDIEN

Des fiches sur chaque mode de collecte (bacs, points d'apport collectif ou sacs) des ordures ménagères et du tri (tous les emballages et les papiers) et la cartographie de tous les équipements sont à retrouver sur [www.simer86.fr](http://www.simer86.fr)

### ILS SONT VALORISABLES EN LES DÉPOSANT :

#### DÉCHETS ORGANIQUES

de la cuisine  
Restes de repas, sachets de thé, fleurs fanées, produits laitiers, déchets verts, marc de café...



dans un composteur

Les emballages en VERRE



dans une borne à verre

Tous vos EMBALLAGES (PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON, PAPIER)



dans un contenant jaune en vrac, bien vidés, non lavés, séparés les uns des autres

Tous les PAPIERS



dans un contenant NOIR en SAC (bien fermés)

### ET LE RESTE NON VALORISABLE ICI DANS CETTE COLONNE

Ordures MÉNAGÈRES

Litière, mégots, couches, éponges, verres cassés...



dans un contenant NOIR en SAC (bien fermés)

Gravats, encombrants, déchets verts, appareils ménagers (DEEE), déchets dangereux...



en déchèterie

Tous vos TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES



dans une borne textile

## LES DÉCHÈTERIES POUR LE TRI

Le SIMER gère 18 déchèteries du territoire.



Les jours d'ouverture sont variables en fonction des sites.



Les horaires d'ouverture sont de 8h30 à 12h et de 14h à 18h (17h du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars).

### Les conditions d'accès

L'accès est réservé aux particuliers et professionnels, possédant un PASS déchets.

→ Les professionnels ne sont pas autorisés à venir en déchèterie le samedi.

### Le mode d'emploi

Présentez votre PASS déchets dès votre arrivée au gardien ou à la barrière d'accès pour déclencher son ouverture.



Les agents présents en déchèterie sont là pour vous délivrer les consignes de tri et assurer la sécurité sur le site. Présentez-vous au plus tard 15 min avant l'heure de fermeture.

### Et aussi :



Vente de compost et de composteurs individuels (sur réservation).

### Les déchets acceptés

Sont acceptés en déchèterie de nombreux déchets répartis par filière comme les gravats, les produits dangereux (peinture, déboucheur, etc), le bois, l'électroménager, les piles, les meubles, etc.

Certains déchets spécifiques tels que des carcasses d'animaux, des objets explosifs, l'amiante, etc. sont refusés et doivent être déposés dans des structures adaptées.



Pour réduire les déchets, déposez les objets encore utilisables ou réparables dans les espaces réemploi. Ils seront repris par les associations d'insertion locales.

Toutes les informations sur les déchèteries (jours d'ouverture, espace réemploi, filières, etc) sur [www.simer86.fr](http://www.simer86.fr)



Besoin d'un PASS déchets ? | Une question sur votre mode de collecte ? | Où est la déchèterie la plus proche de CHEZ VOUS ? | Besoin d'un composteur ? | Un doute sur le tri ?

### SIMER / ÉCO-PÔLE

La Poudrerie  
86 320 SILLARS  
05 49 91 96 42  
ecopole@simer86.fr

Du lundi au vendredi  
8h30 à 12h  
et 13h30 à 17h

### SIMER / CIVRAY

1 Rue du chemin vert  
86 400 CIVRAY  
05 49 97 59 50  
redevance.cccp@simer86.fr



[www.simer86.fr](http://www.simer86.fr)



FACEBOOK/SIMER



l'application



# LA FACTURATION ET VOTRE COMPTE POUR LE SUIVI DE VOTRE PRODUCTION

Le SIMER gère la prévention, la collecte, le transport et les opérations de traitement. Il est financé en partie par la Redevance Incitative (RI). Elle est due par tout occupant d'un logement individuel ou collectif, principal ou secondaire, propriétaire ou locataire.

## La facturation

La grille tarifaire est votée chaque année par le comité syndical. Elle est consultable sur le site internet du SIMER.

Factures semestrielles, les échéances prévisionnelles :

- 1<sup>er</sup> semestre : réception avril pour un paiement au 1<sup>er</sup> mai
- 2<sup>nd</sup> semestre : réception octobre pour un paiement au 1<sup>er</sup> novembre

## Modes de paiement

- en espèces, par chèque ou CB à la trésorerie ou chez un buraliste agréé;
- par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) par voie postale
- par virement via votre banque
- par internet sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)
- par prélèvement à échéance ou mensuel. Pour en bénéficier, vous devez demander votre mandat SEPA à [redavance@simer86.fr](mailto:redavance@simer86.fr) ou le télécharger sur [simer86.fr](http://simer86.fr).

**LE PRÉLÈVEMENT MENSUEL c'est :**



TOUTES VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SUR VOTRE COMPTE EN LIGNE : [simer86.ecocito.com](http://simer86.ecocito.com)

Pour une première connexion, connectez-vous avec votre email pour demander la création de votre compte.

Une question, contactez-nous.

# LA REDEVANCE INCITATIVE POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

## Qu'est-ce que la Redevance Incitative (RI) ?

C'est une facture individualisée qui tient compte pour chaque foyer, entre autres, de l'équipement attribué, de la fréquence de collecte et de la production de déchets.

## Pourquoi la mettre en place ?

- ➔ Réduire notre production de déchets au regard des enjeux environnementaux et des objectifs fixés par la loi.
- ➔ Maîtriser la hausse des coûts de la gestion des déchets et la facture des usagers.

## Quels sont nos objectifs ?

**114 kg** d'Ordures Ménagères Résiduelles (sacs noirs) en 2028 par habitant

**- 23 %** de déchets par habitant tous flux confondus en 2028

**65 %** de déchets valorisés 53% en 2020

**TRI** des déchets alimentaires à la source renforcé

## La composition de votre redevance ?

### PART FIXE

Elle inclut l'**ABONNEMENT AUX SERVICES** c'est-à-dire la collecte, le transport, le tri et le traitement de divers déchets (biodéchets, verre, textile, etc.), l'accès aux déchèteries, l'accompagnement des usagers.

et d'un **FORFAIT PROPORTIONNEL** à la taille du foyer qui couvre :

- la collecte et le traitement des emballages (dans la limite de la taille de l'équipement et de la fréquence de collecte)
- et des ordures ménagères résiduelles à hauteur soit d'un nombre annuel de levées du bac noir ou d'ouvertures de points d'apport collectif ou d'une dotation de sacs rouges.

### PART VARIABLE

Elle est calculée en fonction du **dépassement du forfait proportionnel**.

# RÉDUIRE SES DÉCHETS, COMMENT ?



## GESTES AU QUOTIDIEN

Le SIMER vous aide à mieux trier et à réduire vos déchets avec différents outils et des ateliers dans des lieux variés.



## COMPOSTAGE AU QUOTIDIEN

Le SIMER organise des ventes de composteurs individuels à tarif préférentiel près de chez vous. Vous pouvez également nous contacter si vous souhaitez mettre en place un composteur collectif en établissement ou pour un groupe de 6 foyers engagés.



## AIDE AUX CHANGES LAVABLES

Le SIMER propose désormais une nouvelle aide à l'achat pour les changes lavables. Retrouvez toutes les informations sur [www.simer86.fr](http://www.simer86.fr)

## QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS POSSIBLES

- ✓ Utiliser des mouchoirs lavables
- ✓ Réaliser des recettes zéro gaspillage
- ✓ Utiliser des couches et protections lavables
- ✓ Pratiquer le compostage
- ✓ Acheter en vrac et local, etc.
- ✓ Consommer utile et durable et de préférence d'occasion
- ✓ Fabriquer maison
- ✓ Réparer plutôt que de changer

# LE SIMER, C'EST :

